

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6090

Auteur(s) : Guillaume de Brucourt [particulier]

Bénéficiaire(s) : Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1094, 10 décembre-1101, 30 août]

Action juridique : donation

Langue du texte : latin

Analyse

Notice récapitulant les dons faits par Guillaume de Brucourt à l'abbaye Saint-Pierre de Préaux : L'année du mariage de Guillaume, l'abbé Geoffroy lui a fourni un cheval, puis un second, avant son départ pour l'Angleterre. Il les lui a donnés ensuite en échange de la part que Guillaume avait de la terre de Guillaume le Roux ; puis quarante sous, en échange de l'église Notre-Dame de Périers, et quatre livres pour le moulin de Rouville. Par la suite, Guillaume a cédé [sa part de] l'église de Brucourt et les dîmes de Périers et de Brucourt. Il a reçu de l'abbé Geoffroy quinze livres, et son épouse, trente sous. Plus tard, Guillaume a donné toutes les terres que l'abbé Geoffroy avait achetées à Robert, fils de Saffroi, ou tenait en gage, le tout pour trois livres. Robert avait depuis longtemps donné son accord.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A180, p. 167-168.

Dissertation critique

Geoffroy, abbé de Saint-Pierre de Préaux, 1094 - 30 août 1101.

Texte établi d'après a

Eo anno quo accepit Willelmus Bruarii Curtis uxorem suam, prestitit G(aufridus), abbas Pratelli, unum equum. Sequenti vero tempore, dum iret ultra mare, prestitit ei alterum equum. Postea autem concessit ei utrosque, quia dimisit idem Willelmus partem quam clamabat de terra Willelmi Rufi. Habuit etiam XL solidos pro ecclesia Sancte Marie de Piris. Habuit vero et IIIIor libras denariorum pro parte molendini Rotoville. Postea venit Pratellum et fecit donationem ecclesie Bruarii Curtis et decimarum ejusdem ecclesie et alterius supradicte. Pro qua re dedit ei abbas Gaufridus XV libras denariorum et sue uxori XXX solidos. Postea vero venit idem Willelmus Rothovillam et dedit ibi donationem super altare ex omnibus terris quas idem abbas G(aufridus) habebat ex Roberto, Saffridi filio, vel emptione vel vadimonio et ob hoc dedit ei abbas G(aufridus) III libras denariorum. Et hoc fecit, concedente eodem Roberto et precante. Hujus rei testes sunt : Radulfus Anseriville ; Radulfus Baiolus ; Bertinus ; Rodulfus, filius Corvi, cum multis aliis ; Radulfus Bruarii Curte ; Rogerius Flanbart ; Rogerius Canutus. Ex parte vero abbatis : omnes suprascripti cum multis hominibus.